

MAIRIE DE ROCHE
Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2018



L'an deux mil dix-huit, le 29 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale du 22 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

Présents :

Bernard COCHARD - Jacques MILLIAT - Evelyne VAILLANT - Jean-Paul BOIS - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Monique PACCALLIER - Catherine PILLOIX - Pierre SIMIAN - Bernard GUILLARME - Nicolas MEUNIER - Pierre-Alain KENT - Christine CANTET-MEUNIER

Absent(s) excusé(s) ayant donné mandat de vote :

Audrey ANTOUARD donne procuration à Catherine PILLOIX
Aurélié VERNAY donne procuration à Bernard GUILLARME
Chrystel LITZLER donne procuration à Monique PACCALLIER
Hélène BAFFERT donne procuration à Christine CANTET MEUNIER
Georges JOMARD donne procuration à Pierre-Alain KENT

Absents excusés :

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

QUART D'HEURE D'EXPRESSION PUBLIQUE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 MAI 2018

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu du 25 mai 2018.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2018 06 42 : Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17.5 heures hebdomadaires)

Rapporteur : Evelyne VAILLANT

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu la délibération en date du 21 février 2014 créant un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet (21 heures hebdomadaires),

Considérant la vacance de ce poste au sein du service administratif,

Il est proposé de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17.5 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} juillet 2018.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi créé sont inscrits au budget primitif 2018, chapitre 012 et que le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet (21 heures hebdomadaires) (poste devenu vacant) sera supprimé par le conseil municipal après avis du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la création du poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17.5 heures) à compter du 1^{er} juillet 2018.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à la création de ce poste.

Délibération n° 2018 06 43 : Dénomination de voies communales

Rapporteur : Véronique CHARDON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 prévoyant que la dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil municipal,

Considérant que l'amélioration des services rendus aux citoyens de la commune reste une priorité afin d'assurer une meilleure sécurité (services d'urgence, Police, Gendarmerie) et une meilleure efficacité des services publics (fibre, poste, électricité, Insee..),
A cet effet, une action de dénomination des voies ou de changement de dénomination de voies est programmée sur la commune,

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
Impasse des Agnets	Impasse des Granges
Placette des Girauds	Place des Girauds
La vie du mulet	Sentier du Mulet
Impasse des sources	Chemin des Sources et Impasse Saint Martin
Lotissement du Tholin	Impasse du Tholin
Chemin du Mollard d'Aillat	Chemin de la Pierre marquée
Chemin des Côtes	Chemin des Ecureuils
Lotissement le coteau des sittelles	Rue des Sittelles
Lotissement le jardin des sittelles	Rue Bellevue
Route de la Forêt de St Georges	Route des Palombes
Chemin de la Roussette	Chemin des Alouettes
Passage de la Croix	Passage des Rossignols

Nomination de voies :

Nouveau lotissement (carrefour du Buyat) : Impasse des Pinsons
Voie se divisant vers les écoles : Passage de la Fontaine
Voie se divisant (Route de la vie de dessous) : Passage des Mésanges
Hameau de St Bonnet : Impasse des Hérons
Route des Tourterelles
Impasse des Moineaux
Impasse des Fauvettes
Impasse Pré Lichat

Véronique CHARDON explique que cette démarche est faite dans le but de pouvoir raccorder chaque foyer à la fibre optique et de faciliter l'intervention les secours. Environ une centaine de foyer est concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la dénomination des voies mentionnées ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Délibération n° 2018 06 44 : Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de Roche

Rapporteur : Jacques MILLIAT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-24 et L2122-22,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants ;
Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2018,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2014, donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain,
Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur les secteurs U et AU du territoire communal lui permettant de mener à bien sa politique foncière,

Bernard COCHARD explique que le droit de préemption s'applique sur les parcelles situées au centre du village et à St Bonnet.

Christine CANTET MEUNIER demande pourquoi l'affichage est uniquement en mairie et pas sur toute la commune.

Bernard COCHARD répond qu'il est obligatoire d'afficher en mairie, et c'est optionnel sur les autres panneaux d'affichage.

Christine CANTET MEUNIER demande la définition du droit de préemption urbain.

Bernard COCHARD explique que la commune devient prioritaire pour acquérir un bien situé en zone U et AU lors d'une vente.

Pierre-Alain KENT demande si la commune doit acquérir la totalité du bien ou seulement une partie.

Bernard COCHARD répond qu'une partie peut être acquise, les frais de division seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **INSTITUE** un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U et AU du PLU et dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé.

- **RAPPELE** que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R211-3 du code de l'urbanisme.

- **DIT** qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.

Délibération n° 2018 06 45 : Choix d'une entreprise pour la réalisation des enrobés sur le parking du stade

Rapporteur : Marcel NICOLIER

Dans le cadre des aménagements apportés au stade, il y a lieu de réaliser des enrobés sur le parking actuel du stade.

Une consultation directe a été lancée auprès de 5 entreprises avec comme date limite de réception des offres le 26 juin 2018 à 17 h 00 pour un début des travaux à compter du 16 juillet 2018.

La commission MAPA s'est réunie le jeudi 28 juin pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

5 entreprises ont été consultées :

- Eiffage Route Centre Est – Ets Isardrôme (Bourgoin Jallieu)
- RMF TP SAS (Pusignan)
- Dumas TP (Vienne)
- Colas Rhône-Alpes-Auvergne (Colombe)
- Moulin TP (Bourgoin Jallieu)

2 entreprises ont répondu selon les critères définis :

- Dumas propose une offre à 31 623.00€ HT
- Eiffage propose une offre à 27 972.25€ HT

Marcel NICOLIER explique que les 5 entreprises consultées sont celles qui avaient répondu à l'appel d'offre pour l'aménagement sécuritaire des Girauds.

L'estimation des travaux était de 24 500 € HT, mais des travaux supplémentaires ont été demandés, par conséquent les prix proposés sont conformes au marché actuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** la société Eiffage Route Centre Est – Ets Isardrôme (Bourgoin Jallieu) pour un montant de 27 972.25€ HT, proposition économiquement et qualitativement la plus avantageuse,
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents liés au marché.

Délibération n° 2018 06 46 : Désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête

La délibération est reportée à une séance ultérieure

INFORMATION DU MAIRE

*Le bail commercial précaire, accordé lors de la délibération de février 2018, à un jeune repreneur de la poterie s'arrête à la fin du mois de juin.

Il convient de s'interroger sur le devenir de ce bâtiment : le conserver en l'état ou le transformer en logement.

Pierre-Alain KENT regrette que cette activité disparaisse de la commune, même s'il n'a pas de solution à proposer, il souhaite que la commune puisse laisser du temps à Monsieur GORMALLY pour trouver une solution

Bernard GUILLARME répond qu'il est nécessaire de fixer un délai.

Il conseille de fixer un ultimatum, soit l'activité repart, soit le local est libéré. Dans ce cas, la commune récupère le bien et peut lancer un projet.

*Le boucher informe qu'à défaut de trouver du personnel il sera dans l'obligation de fermer les dimanches à compter de septembre 2018.

TOUR DE TABLE

Commission urbanisme – Jacques MILLIAT

Concernant la cérémonie de la Croix Châtain, il propose, à l'avenir, d'organiser le verre de l'amitié sur place.

Commission personnel communal – périscolaire – jeunesse – Evelyne VAILLANT et Catherine PILLOIX

* Un chantier jeune se déroulera du 9 au 13 juillet, les travaux constitueront à repeindre les totems et la cabane de l'école maternelle.

*La Direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) a validé un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

Evelyne VAILLANT remercie Aurélie VERNAY et Damien MICHALLET pour avoir obtenu de la part du département une modification des horaires des bus scolaires.

L'accueil des mercredis sera géré par la CCCND sur 3 communes : St Georges d'Espéranche, Heyrieux et Roche.

*Aucune fermeture de classe est prévue à la rentrée 2018.

*Lors du dernier conseil de cantine, il est ressorti que les repas servis au restaurant scolaire étaient équilibrés mais pas appréciés des enfants. Les quantités sont limitées pour les plus grands. Un changement de traiteur est prévu pour la rentrée.

Les enfants demandent de nouvelles activités pendant la pause méridienne (tennis..), mais les temps libres sont aussi appréciés.

Commission vie associative et sportive – Jean-Paul BOIS

* La date limite de retour des dossiers pour le versement des subventions aux différentes associations est fixée au 30 juin. A ce jour, seuls 5 dossiers ont été rendus.

*Lors du prochain forum des associations, 4 associations de Bonnefamille seront présentes.

*La marche des collines aura lieu le 16 septembre à Bonnefamille, il y aura à la fois différents circuits de marche et une exposition.

*Bernard GUILLARME demande si une décision a été prise quant aux différentes associations avec un statut particulier.

Jean-Paul BOIS répond qu'une seule association pose problème, mais le règlement de versement des subventions n'est pas modifié à ce jour.

Commission travaux – Marcel NICOLIER

*La réfection des routes est en cours. De même, le département effectuera des travaux sur la RD 124 en juillet et sur la RD 126 en août.

*Les travaux au carrefour du Buyat débuteront à compter de la 3^{ème} semaine de juillet.

*Des travaux sont aussi prévus sur la route de la vie de dessous.

*Concernant le stade, suite à une réunion avec les membres du district de foot de l'Isère, il apparaît que des travaux sont nécessaires (changement des cages, modification de la main courante, sécurisation de l'entrée des joueurs, travaux dans les vestiaires arbitre et joueurs ..) afin de parvenir à une classification en catégorie 5 suite à la montée de l'équipe première en catégorie supérieure.

*Concernant l'aménagement de la mairie, il convient de travailler sur le renforcement du plancher, l'installation d'un ascenseur et la création d'un local d'archivage.

*Suite aux fortes pluies, des chemins ont été détériorés, notamment le chemin de la commune et le chemin Napoléon, le coût des travaux est estimé à plus de 10 000.00 €.

Commission communication – Véronique CHARDON

*La cérémonie des nouveaux arrivants a été une belle réussite, il y a eu beaucoup de retours positifs.

*Le flash de juin a été distribué et le flash de septembre est déjà en cours de préparation.

Audrey ANTOUARD (par délégation)

Une collecte de sang était organisée ce soir à la salle de l'Arche. Il y a eu 76 donateurs dont 16 nouveaux.

Bernard GUILLARME

*116 postes sont à pourvoir à Satoemplois et 2 nouveaux rochois ont déposé leur CV.

Aurélien VERNAY (message lu par Bernard GUILLARME par délégation)

« La position du Département sur la semaine de 4 jours est d'accompagner au mieux les communes qui ont fait le choix d'y revenir.

En fonction des demandes des communes portées à la connaissance de l'Education nationale, le département a fait des retours à celles-ci, en lui demandant de les transmettre aux communes concernées.

Ces retours avaient pour but de permettre aux communes d'accorder le mieux possible les nouveaux horaires des écoles avec l'offre de transport scolaire du département.

L'éducation nationale n'a pas fait correctement l'intermédiaire avec certaines communes, dont Roche

Les évolutions législatives imposent au département de consulter la région si une évolution de son offre de transport implique des surcoûts. Cet élément, associé aux problèmes de transmission d'information de la part de l'éducation nationale, a retardé l'avis positif du département pour le retour à 4 jours à Roche.

Suite à l'action des conseillers départementaux du canton, qui ont porté le dossier auprès du président du département et du vice-président en charge des mobilités, le département a informé l'éducation nationale il y a quelques jours de son accord pour un retour à la semaine de 4 jours à Roche.

Rien ne s'oppose à ce que l'éducation valide ces nouveaux horaires.

Pour finir, je remercie chaleureusement les membres de la commission affaires scolaires pour leur confiance et leurs remerciements dans ce travail accompli dans ce dossier. C'est un travail d'équipe qui aboutit à une satisfaction pour les rochois et les rochoises. C'est une bonne chose pour Roche et je m'en réjouie !

Merci au président du département pour son soutien et accompagnement pour Roche ! »

Pierre-Alain KENT

L'association « La soutroup'volante » enlèvera le matériel entreposé au stade pendant le mois de juillet.

*Suite à la fête de quartier des Girauds, il fait remarquer que la placette des Girauds n'est pas entretenue et que la fontaine coule très faiblement.

Bernard COCHARD suggère que l'entretien de la place soit assuré par les habitants comme cela se passe dans d'autres hameaux avec une aide de la municipalité.

De même, des habitants regrettent que la manifestation n'apparaisse pas au calendrier des fêtes.

Catherine PILLOIX informe que le comité des fêtes n'a pas dû recevoir l'information pour mettre à jour le calendrier.

Concernant les travaux des Girauds réalisés dernièrement, le revêtement colle et est très poussiéreux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Jeudi 6 septembre 2018 à 20h30 en mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.